



**Syndicat de l'Encadrement**  
STELLANTIS  
Site de Mulhouse

# Négociation sur l'Activité Partielle Longue Durée (APLD) : décryptage

Chapitre 2

Le 17 juin, la CFE-CGC a participé à la première séance de négociation concernant l'APLD.

La CFE-CGC n'a pas demandé cette négociation sur l'APLD, les conséquences pour les salariés au forfait jour (TAM et Cadres) étant importantes.

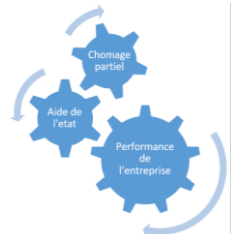
L'APLD permet de diminuer l'horaire de travail en ayant une plus grande flexibilité, en contrepartie d'engagements des employeurs sur le maintien des emplois et sur la formation.

Nous avons des secteurs entiers d'activités de PSA Automobiles en activité partielle (AP). Les salariés en AP vont subir à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 une baisse plus importante de leur rémunération. La Direction nous soumet l'APLD, pour autant est-ce adapté à tout le monde ?

Tableau comparatif entre le régime AP classique et APLD		
	<b>AP classique</b> <i>à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2021</i>	<b>APLD</b> <i>selon la Loi</i>
<b>Ouvrier/Employés/TAM</b>	Indemnisation : <b>60% du salaire brut</b>	Indemnisation : <b>70% du salaire brut</b>
Les forfaits jours (certains TAM et les cadres)	Indemnisation : <b>100% du salaire brut</b>	Indemnisation : <b>70% du salaire brut</b>

Autres conséquences de l'APLD pour les salariés :

- L'APLD a une incidence sur la validation et l'acquisition de trimestre pour les droits à la retraite pendant les périodes concernées,
- L'APLD peut suspendre temporairement l'activité d'un secteur
  - La réduction de l'horaire de travail d'un salarié peut atteindre 40 % de l'horaire légal, sur la durée totale de l'accord,
  - Elle peut être mise en place dans la limite de 24 mois, consécutifs ou non, sur une période de 36 mois.



Ce qui ne change pas :

- L'APLD n'a pas d'incidence sur l'acquisition des congés payés, sur le calcul du temps de présence pour la participation/l'intéressement, sur les droits liés aux prestations de la Sécurité Sociale, sur les droits aux prestations d'assurance de chômage.

La finalité de cette négociation est de trouver des solutions gagnant-gagnant, mais l'APLD ne doit pas être un prétexte afin d'améliorer les performances de l'entreprise au détriment des salariés.

La CFE-CGC demande d'étudier toutes les mesures possibles pour faire face au problème d'approvisionnement avec des contreparties annulant les pertes de salaire afin de rétablir un climat social plus serein.

**Les militants CFE-CGC sont à votre écoute et répondront à vos interrogations**

Lien vers le domaine de publication des tracts CFE-CGC :

<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

**ABONNEZ-VOUS**



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

